



Ordonnance de télécom CRTC 2013-442

Version PDF

Ottawa, le 26 août 2013

Le Conseil **approuve** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Demandeur	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Sogetel inc.	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-S4-201310036	le 12 juillet 2013

Secrétaire général